

En quoi consiste la New Jersey Identity Theft Prevention Act?

La New Jersey Identity Theft Prevention Act (la Loi) protège les particuliers contre le vol d'identité de diverses manières :

- oblige les agences de renseignements sur la consommation à geler les rapports sur les consommateurs sur demande;
- oblige les entreprises qui tiennent des dossiers informatiques contenant des renseignements personnels à informer les personnes dont les renseignements personnels ont été compromis;
- demande qu'on limite l'utilisation du numéro d'assurance sociale comme moyen d'identification;
- oblige les entreprises à détruire les renseignements personnels devenus désuets.

La Loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

Qui est visé par ce projet de loi?

La Loi s'applique à toute entreprise qui fait des affaires au New Jersey ou qui recueille et conserve des renseignements personnels appartenant à des résidents de l'État. Par « renseignements personnels », on entend des renseignements non accessibles au public et non chiffrés composés du prénom ou de l'initiale et du nom d'un particulier, utilisés en combinaison avec au moins un des documents d'identification suivants :

- numéro d'assurance sociale;
- numéro de permis de conduire ou numéro de carte d'identité délivrée par l'État;
- numéro de compte bancaire ou numéro de carte de crédit ou de carte de débit accompagné du code d'accès ou du mot de passe requis.

Certains renseignements accessibles au public ne sont pas assujettis à la Loi.

En quoi la Loi concerne-t-elle la gestion de l'information?

Les articles 10 à 15 de la Loi abordent la protection des renseignements personnels. L'article 11 stipule ce qui suit :

[traduction] Une entreprise ou une organisation publique doit détruire, ou prendre des dispositions pour faire détruire, les dossiers clients contenant des renseignements

personnels qui sont sous sa garde et dont elle n'a plus besoin, et ce par déchiquetage, ou en effaçant ou modifiant les renseignements personnels contenus dans ces dossiers de manière à les rendre illisibles, indéchiffrables ou impossibles à reconstituer à l'aide de moyens courants.

Que doivent faire les entreprises pour se conformer à la Loi?

Il est illégal de violer intentionnellement, sciemment ou par négligence les dispositions de la Loi portant sur la protection des renseignements personnels. Par conséquent, les entreprises doivent veiller à détruire de manière sécuritaire les renseignements personnels de leurs clients dont elles n'ont plus besoin, à divulguer toute atteinte à la sécurité informatique dont elles sont victimes, et à limiter l'utilisation et la divulgation des numéros d'assurance sociale.

Comment pouvons-nous vous aider?

Lorsque vous élaborez votre programme d'élimination des documents conformément à la Loi, pensez à la possibilité de faire appel à Shred-it pour combler ces besoins. Shred-it détruit tous vos documents confidentiels de manière sécuritaire, y compris les supports informatiques tels que CD-ROM/CDR/DVD et copies de sauvegarde.

Shred-it vous remet des cabinets sécuritaires verrouillés, ce qui facilite la destruction des copies inutiles des documents contenant des renseignements personnels de vos clients. Vos employés glissent les documents à détruire dans ces cabinets verrouillés, où ils demeurent jusqu'à ce qu'un représentant Shred-it les prenne pour les détruire. Un certificat de destruction prouve que vos documents ont été détruits en toute sécurité. Pour avoir l'esprit tranquille, communiquez dès aujourd'hui avec Shred-it en composant le 1 800 697 4733 (1 800 69 Shred).

Pour en savoir plus :

Bureau du secrétaire à la Justice du New Jersey, Département de la Justice et de la Sécurité publique, Division de la consommation :

<http://www.state.nj.us/lps/ca/home.htm>

Ce document ne constitue pas un avis juridique ni un conseil juridique. Prière de ne pas se fier à ce document sans avoir d'abord obtenu un avis juridique.

© Copyright 2006